

INVITATION

PETIT-DÉJEUNER

"LE LOGEMENT"

■ Réaliser du logement ■ Accéder au logement

La Chambre des Notaires de Paris et le GRIDAUH

La Chambre des Notaires de Paris a pris, en 1996, une part active à la création du GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat).

Le GRIDAUH regroupe le Ministère chargé de la Recherche, le Ministère chargé de l'Urbanisme, la Ville de Paris, le CNRS, l'Université de Paris I, l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat, le Conseil Supérieur du Notariat, la Chambre des Notaires de Paris, le Barreau de Paris, l'Ordre des Géomètres-Experts, Services, Conseil, Expertises, Territoires (SCET), l'Assemblée des Communautés de France (ADCF).

Les principaux objectifs du GRIDAUH sont :

- la structuration de la recherche juridique,
- l'institution d'un partenariat : institutionnels / praticiens / chercheurs,
- une meilleure valorisation de la recherche juridique.

Le GRIDAUH, depuis sa création, s'est attaché à constituer un réseau de centres de recherches associés.

Le GRIDAUH est à l'origine de nombreuses publications dont "la Lettre du GRIDAUH", "Les cahiers du GRIDAUH" et "Droit de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat".

Le thème de la rencontre

Depuis plusieurs années, la construction de nouveaux logements et l'accessibilité au logement sont au cœur des préoccupations des politiques publiques. Dès le début de l'année 2013 a été adoptée la loi "Duflo" relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements.

Cette première loi, axée sur le logement social doit être complétée par une loi-cadre sur l'urbanisme et le logement pour laquelle la Ministre du logement Cécile DUFLOT a engagé la concertation et dont le projet devrait être présenté au Conseil des Ministres fin juin.

Dans ce cadre, les deux tables rondes porteront sur les thématiques suivantes :

- Comment concilier le besoin de construire des logements avec la nécessité de respecter les nouvelles contraintes environnementales issues des réformes de 2012 : évaluation environnementale et étude d'impact ;
- Comment rendre l'accession à la propriété accessible et notamment est-ce que la dissociation du foncier et du bâti est une solution ?

Mercredi 15 mai 2013

8 heures - 11 heures

École du Notariat de Paris - 10, rue Traversière - 75012 Paris

Programme

8h Accueil des invités

8h30 Ouverture des travaux

Christian BÉNASSE,
Président de la Chambre des Notaires de Paris

Etienne FATÔME,
*Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne,
Directeur du GRIDAUH*

8h45 Premier thème : évaluation environnementale / étude d'impact et réalisation d'opérations d'aménagement et de construction

Pierre-Soler COUTEAUX,
Professeur agrégé de droit public de l'Université de Strasbourg, Avocat à la cour

Patrick BERTIN
Professeur à l'ICH (Institut d'Études Économiques et Juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitation), Membre du Conseil de Surveillance chez les Nouveaux Constructeurs

Catherine LÉGER
Directrice Générale Déléguée de la Sem - Plaine Commune Développement

Un représentant du Ministère en charge des questions d'étude d'impact et des évaluations environnementales

9h30 Questions de la salle

9h45 Deuxième thème : comment rendre l'accession à la propriété accessible ?

Jean-Yves MANO, *Adjoint au Maire de Paris en charge du logement*

Philippe ROUVIER-COROUGE, *Directeur des risques et des process du Pôle Promotion d'ICADE*

Arnaud DEWACHTER, *Délégué Général de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier)*

Patrick FRANCOIS, *Directeur Régional Ile-de-France de la Caisse des Dépôts*

Bruno CHEUVREUX, *Notaire à Paris*

10h30 Questions de la salle

2 HEURES
Formation continue des notaires

INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT
www.paris.notaires.fr/gridauh2013

Accès : métro Gare de Lyon

Parking : Lyon Diderot

